Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20260410-2026_062_1-DE

Ville de Chantepie

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Lequel, dûment convoqué le 1er avril 2026, s'est réuni le 10 avril 2026 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Grégoire LE BLOND, Maire

Étaient présents : Vanessa MOINET-TRANVAUX, René ROUSSEL, Anne-Sophie ROSSIGNOL, Isabelle LEBRETON, Martine LEBRUN, Anthony PHILIPPON, Mélinda PELLOTE-HÉRY, Vincent VIVIER, Jocelyne DANSAY, Yann LE GALL, Hanane HAJJI, Louis COUASME Jocelyne LAURENS, Stéphane CHAUVET, Laëtitia CHEMINEL, Mafua Sébastien DE SOUSA MONTEIRO, Jean-Pierre MARTINEZ, Vanessa MENARD MOTTAIS, Guillaume PASQUIER, Christian ROBERT, Catherine GUILLOTIN, Gilles DREUSLIN, Stéphanie GOURIN, Laurent REBUFFIE, Caroline OURION, Gautier DERUETTE, Eve SCHOUMACKER, Victor COUPARD.

Procurations : Madame Sylvie HARDY à Monsieur René ROUSSEL
Monsieur Romain GUILLARD à Madame Anne-Sophie ROSSIGNOL
Madame Emilie LAINE à Madame Vanessa MOINET-TRANVAUX
Monsieur Laurent PLAGNE à Madame Martine LEBRUN

Absents :
Secrétaire de séance : Monsieur Louis COUASME

N° 2026/062 ASSIA Réseau UNA : désignation d'un représentant

Monsieur le Maire expose :

Association loi 1901 à but non lucratif, Assia Réseau UNA aide, accompagne, soigne toute personne fragilisée par l'âge, le handicap, la maladie, un accident de la vie ou des difficultés personnelles, afin d'améliorer son autonomie, son bien-être et sa qualité de vie, à son domicile ou dans son lieu de vie. A ce titre, l'association assure l'animation et l'accompagnement des résidents à la Maison de Brault

Assia Réseau UNA est organisée en 5 collèges, comprenant des personnes physiques et des personnes morales :
- Le collège des membres actifs
- Le collège des collectivités territoriales
- Le collège des personnes accompagnées
- Le collège des associations et organismes partenaires
- Le collège des salariés

A ce titre, la commune de Chantepie doit désigner un représentant au sein de cette structure afin de siéger au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale.

Le nom suivant est ainsi proposé : Martine Lebrun

Concernant les nominations et désignations, l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise le vote à main levée dès lors que le Conseil municipal se prononce en ce sens, à l'unanimité, et qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose.

Il est donc proposé au Conseil municipal de procéder à un vote à main levée pour désigner les membres de cette commission. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le vote à main levée.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20260410-2026_062_1-DE

Le Conseil municipal est invité à **désigner** son représentant au sein de l'association Assia Réseau UNA, au vote à main levée : Martine Lebrun

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de Séance

Le Maire

Mairie de CHANTEPIE
35

Louis COUASME

Grégoire LE BLOND